

CRISES POLITICO-SÉCURITAIRES ET ÉLECTIONS EN CENTRAFRIQUE



MUNDA SIMAMBA BARUTI *

Depuis 2013, les crises centrafricaines ont attiré l'attention de plusieurs organisations internationales, notamment la Communauté économique des États d'Afrique centrale (CEEAC), l'Union africaine (UA), l'Union européenne (UE) et l'Organisation des Nations unies (ONU). La France, les pays de la sous-région et, plus récemment, la Fédération de Russie et le Rwanda accompagnent aussi la République centrafricaine (RCA) dans ses efforts de sortie de crise. Malgré la signature d'un certain nombre d'accords de paix qui n'ont pas mis fin aux multiples crises politico-sécuritaires qui ont déchiré le pays depuis 2013, des élections présidentielles et législatives ont été organisées en 2015-2016 et en 2020-2021.

Le président élu au second tour de la présidentielle de 2016, Faustin-Archange Touadéra, à la suite d'une transition difficile et réélu au premier tour de l'élection présidentielle de 2020 à l'issue d'un processus électoral conduit dans un climat marqué par une insécurité généralisée, continue à être contesté par l'opposition qui est unanime sur le déficit d'intégrité, de crédibilité et de transparence des dernières élections couplées, organisées par l'Autorité nationale des élections (ANE) en 2020-2021. Le présent article entend apporter un éclairage sociopolitique sur les crises politico-sécuritaires qui déstabilisent la Centrafrique et identifier leurs incidences sur ses processus électoraux,

* UNIVERSITÉ DU MOYEN LUALABA (RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO).

en général, et les élections couplées de 2015-2016 et celles de 2020-2021, en particulier.

Conflits intercommunautaires et crises politico-sécuritaires

La crise politico-sécuritaire centrafricaine est la résultante d'un chapelet de crises que ce pays a connues au cours de son histoire récente. Ces crises s'inscrivent dans un cycle de violences qui ont marqué cet État, bien avant son accession à la souveraineté internationale. La crise intercommunautaire la plus récente a été celle de 2004-2008 qui prend fin avec la signature de l'Accord global de paix de Libreville de juin 2008.

En effet, le coup d'État de François Bozizé de 2003 est l'un des ingrédients, sinon l'ingrédient majeur, qui expliquent la création en 2004 de la rébellion dont Michel Djotodia, à la tête de l'Union des forces démocratiques pour le redressement (UFDR), était l'un des leaders. Formée par le Groupe d'action patriotique pour la libération de la Centrafrique (GAPLC), dont Djotodia était le chef, le Mouvement des libérateurs centrafricains pour la justice (MLCJ), d'Abakar Sabone, et le Front démocratique centrafricain (FDC), l'UFDR causera la mort de civils, la désolation et le déplacement de milliers de personnes en RCA. Cette rébellion qui débute en octobre 2004 par l'attaque et la prise par les rebelles de la ville de Birao, grande ville du nord-est, connaîtra l'intervention des forces françaises avant de se terminer par la signature de l'Accord de Birao, le 13 avril 2007, entre les forces rebelles UFDR et le gouvernement centrafricain, et plus tard, en juin 2008, par la signature de l'Accord de Libreville.

Malgré la signature des accords de Birao et de Libreville, et toutes leurs dispositions portant notamment sur l'amnistie des rebelles et leur intégration dans les Forces armées centrafricaines, la reconnaissance de l'UFDR comme parti politique, la réconciliation nationale, la formation d'un gouvernement d'union nationale en 2009 et la planification des futures élections locales, en 2009, législatives et présidentielles, en 2010, les crises politico-sécuritaires et humanitaires, et leurs lots de désolations, violences et tragédies, n'ont pas définitivement pris fin. Elles seront relancées en 2012 par la Séléka, une coalition des groupes politico-militaires dirigés par Michel Djotodia, formée par les groupes rebelles membres de

l'Union des forces démocratiques pour le redressement (UFDR), la Convention des patriotes pour la justice et la paix (CPJP), la Convention des patriotes pour le salut du Kodro (CPSK) et le Front démocratique centrafricain (FDC).

Apparemment déçue par une mise en œuvre chaotique des accords de paix signés, la coalition Séléka reprendra les armes le 10 décembre 2012 et, après la conquête de plusieurs villes dont Bria, Bambari, Ndelé, Batangafo, Kaga-Bandoro, Kabo, Damara, prendra Bangui et le palais présidentiel le 23 décembre 2012. La chute de la capitale entraînera celle du président Bozizé, remplacé par le président autoproclamé Michel Djotodia. Avec la pression de la communauté internationale, une rencontre sera organisée au Tchad pour trouver les moyens de stabiliser la RCA et de la ramener à l'ordre constitutionnel. C'est au cours de ces assises de N'Djamena que le Conseil national de la transition élira Djotodia chef de l'État¹.

Malheureusement, les vœux du sommet de N'Djamena ne seront pas exaucés parce que les anti-Balaka, une coalition formée par les groupes armés et les coupeurs de route de l'ouest de la RCA, cibleront les musulmans en réponse aux représailles de la coalition Séléka qui attaquerait principalement les chrétiens. La cruauté des violences et les affrontements confessionnels qui résulteront du conflit entre ces deux coalitions plongeront la Centrafrique dans un trou noir, exacerberont la crise politico-sécuritaire, augmenteront le nombre de déplacés internes et forceront plus de 500 000 personnes à chercher un refuge dans les pays voisins.

Une fois de plus, la volonté de stabiliser le pays et de recouvrer l'ordre constitutionnel amènera les Centrafricains, avec l'accompagnement de la communauté internationale, à mettre en place un gouvernement de transition et, en octobre 2013, à se doter d'une feuille de route. Celle-ci, en plus de proposer l'enregistrement biométrique des électeurs et l'organisation d'un référendum constitutionnel, prévoyait la tenue des élections présidentielles et législatives au plus tard au mois de février 2015. Le 10 janvier 2014, sous une forte pression de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC), Michel Djotodia sera contraint à

1 Sur le cycle de crises en Centrafrique, lire par exemple « Guerres civiles de Centrafrique » sur le site : <[https://fr.wikipedia.org/wiki/Premi % C3 % A8re_guerre_civile_centrafrique](https://fr.wikipedia.org/wiki/Premi%C3%A8re_guerre_civile_centrafrique)>, visité le 27 avril 2021.

démissionner et, dix jours plus tard, le 20 janvier 2014, le Conseil national de transition désignera Madame Catherine Samba Kanza présidente de la transition.

La crise de 2012-2014 se terminera par l'Accord de Brazzaville du 23 juillet 2014, signé entre Mohamed Moussa du Séléka, Patrice-édouard Ngaïssona des anti-Balaka, Denis Sassou-Nguesso, président de la République du Congo, Dieudonné Nzapalainga, archevêque de Bangui, l'imam Layama Kobine, président de la communauté islamique de la RCA, et par une quarantaine d'autres délégués.

Notons qu'en 2015 les autorités de la transition rejeteront l'Accord de Nairobi, signé le 28 janvier 2015 entre les membres de l'ex-Séléka de Michel Djotodia, rebaptisée FPRC, de François Bozizé et une partie des anti-Balaka. Il faudra attendre le 10 mai 2015, dans le cadre du forum de Bangui, la signature d'un accord de désarmement, de démobilisation et de réinsertion (DDR) par la Séléka et les anti-Balaka. Malheureusement, le forum de Bangui n'atteindra pas son objectif ultime, celui de réconcilier les Centrafricains même si ses participants provenaient de toutes les préfectures composant la RCA. En effet, les instruments issus du forum de Bangui connaîtront une mise en œuvre difficile. L'Accord DDR finira par être rejeté par certains groupes armés et le pacte républicain, par lequel les participants s'étaient engagés pour la paix, la réconciliation nationale et la reconstruction de la RCA, aura du mal à atteindre ses objectifs ultimes, notamment la bonne gouvernance, la réforme institutionnelle, la restauration de l'autorité de l'État, la réconciliation, la paix, la sécurité et le développement national. Un déficit manifeste de volonté des signataires de mettre en œuvre ce pacte constitue la principale source de cet échec.

Les autorités de la transition avaient pour principale mission la stabilisation de la situation sécuritaire et l'organisation des élections, conformément à la feuille de route adoptée en octobre 2013. Dans l'esprit des communautés nationales centrafricaines et de la communauté internationale militant pour la paix et la stabilité en Centrafrique, l'organisation des élections présidentielles et législatives, au plus tard au mois de février 2015 et, par extrapolation, la dotation de la RCA d'autorités légitimement « sorties des urnes », étaient une sinécure pour mettre fin à la crise dans toutes ses dimensions politiques, sécuritaires, sociales et humanitaires.

Crise, transition et élections couplées de 2015-2016

Prévues pour le 27 décembre 2015, les élections présidentielle et législatives ont été organisées le 30 décembre 2015, notamment pour des raisons logistiques et techniques. L'environnement électoral était marqué par la présence de groupes armés sur une grande partie de la RCA, les dissensions politiques majeures au sein de la classe politique, une sécurisation insuffisante aussi bien du déploiement du matériel électoral que des électeurs appelés à voter. La fiabilité du fichier électoral issu de l'enregistrement électronique des électeurs et non de l'enregistrement biométrique, à la demande des bailleurs de fonds qui avaient estimé que l'enregistrement biométrique était coûteux, et la tenue des élections couplées et non séparées, comme le prévoyait le Code électoral, n'étaient pas partagées par toutes les parties prenantes du processus électoral.

L'Autorité nationale des élections (ANE), organe de gestion des élections censé préparer et organiser les scrutins en Centrafrique, a été considérée, par certaines parties prenantes du processus électoral, comme non indépendante parce que caporalisée par les autorités de transition dont elle exécutait l'agenda. En plus de son manque d'indépendance et de ses problèmes de ressources humaines et de financement, l'ANE était critiquée pour son impréparation, son plan logistique et ses ratés en ce qui concerne la gestion des opérations électorales.

Commencée le 1^{er} janvier 2016, la compilation des résultats partiels des scrutins du 30 décembre 2015 par le Centre de traitement des données (CTD) et leur annonce sur les ondes de la radio nationale avaient été l'objet de critiques acerbes formulées par certains candidats. Le rejet de ces résultats a été motivé par le doute sur la crédibilité des scrutins. Étaient en cause les manipulations frauduleuses des systèmes informatiques utilisés par l'organe de gestion des élections, la disparition de certains procès-verbaux de résultats, l'impossibilité d'utiliser certains procès-verbaux carrément illisibles, la présence des urnes scellées par les autocollants ou encore le déficit flagrant de formation de la majorité des membres des bureaux de vote et leur incapacité manifeste, pour la plupart, à produire des fiches de résultats fiables et des procès-verbaux ayant des chiffres cohérents.

Les déclarations de l'ANE sur les scrutins et la décision de la Cour constitutionnelle d'annuler les élections législatives illustrent encore davantage le manque d'intégrité des élections du 30 décembre 2015. En effet, l'ANE a déclaré n'avoir reçu que 86 % des procès-verbaux et la Cour constitutionnelle, dans sa décision du 25 janvier 2016, a souligné que 228 000 voix, soit 13,77 %, avaient disparu et 3,24 % de procès-verbaux n'étaient pas traités, notamment à cause de leur illisibilité ou de l'invalidité de certains codes. C'est à cause de multiples irrégularités qui ont vicié le déroulement des scrutins que la Cour constitutionnelle, en application de l'article 161 du Code électoral, a annulé les élections législatives du 30 décembre 2015.

Parmi les irrégularités aux législatives identifiées par la Cour constitutionnelle, sont cités la non-disponibilité des bulletins dans certains bureaux de vote, la vente illégale de cartes d'électeurs, les actes de corruption et d'achat de conscience impliquant directement les candidats aux élections législatives, les membres des bureaux de vote, des autorités locales et des membres des démembrements ou encore les atteintes portées à la liberté de choix des électeurs impliquant des candidats aux législatives. Pour la Cour constitutionnelle qui avait ordonné la reprise des législatives soixante jours après la date de sa décision du 25 janvier 2015, l'ensemble des vices identifiés et constatés a rendu non fiables les résultats des scrutins annulés.

Dans sa déclaration préliminaire sur l'évaluation des élections, le Réseau Arc-en-ciel, la plus grande mission d'observation des élections de 2015-2016, a noté que le premier tour des élections couplées de 2015 n'avait été acceptable que dans plus ou moins 10 % des bureaux de vote, notamment à Bangui dans le premier arrondissement, la première circonscription du deuxième arrondissement et dans la deuxième circonscription du cinquième arrondissement. Cette mission a également observé la partialité des médias centrafricains, illustrée notamment par leur soutien à certains candidats et leur affiliation à certaines formations politiques, violant ainsi leur neutralité. En effet, à cause de leur partialité, les médias n'ont pas véritablement joué leur rôle central qui est celui de fournir à tous les candidats et partis politiques des possibilités de communiquer avec les électeurs. Au lieu d'être les principales plateformes pour les débats entre candidats et la source centrale d'informations et d'analyses sur leurs programmes, la

majorité des médias a opté pour une couverture des élections non équitable, déséquilibrée et non professionnelle, ce qui a empêché le public d'être informé sur les questions clés liées aux processus électoraux. C'est avec ces mêmes pratiques médiatiques, avec le même organe de gestion des élections considéré comme caporalisé par le politique et sous l'ombre des violences et des tragédies qui ont marqué la RCA, que le second tour des élections de 2015-2016 sera organisé.

Accord de paix de Khartoum et turbulences politiques

Les sixièmes élections organisées en RCA depuis l'accession de cet État à la souveraineté internationale, celles de 2020-2021, se sont déroulées, comme celles de 2015-2016, dans un pays divisé et déchiré par l'insécurité, ce qui a impacté très négativement les scrutins organisés le 27 décembre 2020 et le 14 mars 2021. En effet, l'Accord de paix politique pour la paix et la réconciliation, dont les pourparlers ont été menés à Khartoum du 24 janvier au 5 février 2019, a été signé le 6 février 2019 à Bangui entre le gouvernement centrafricain et quatorze groupes armés². Soutenu par tous les partenaires de la RCA, préparé depuis juillet 2017 par l'Union africaine et parrainé par les Nations unies, ce huitième accord signé en RCA depuis le début de la crise de 2013 devait permettre au peuple centrafricain de s'inscrire dans la voie de la réconciliation, la concorde et le développement.

Pour l'essentiel, l'Accord de Khartoum partage le pouvoir entre le gouvernement et les groupes armés. En signant cet accord, les groupes armés « acceptent de se désarmer et de mettre un terme aux violences contre les civils et aux activités de prédateurs ou de contrebande. En contrepartie, l'accord prévoit des possibilités de reconversion, un canevas pour le désarmement, la démobilisation, la réinsertion ou le rapatriement (DDRR) des membres des groupes armés, dont une partie est issue des pays voisins (Tchad, Soudan et Cameroun) ; et la création d'unités mixtes pour une durée de

² Pour en savoir plus, lire *Accord politique pour la paix et la réconciliation en République centrafricaine*, 6 février 2019.

deux ans »³. De plus, l'accord prévoit le redéploiement des forces de défense et de sécurité dans les provinces, le rétablissement de l'autorité de l'État et la nomination de représentants des groupes armés au sein du gouvernement.

La présence à Khartoum des principaux chefs des quatorze groupes armés, tels que Nourredine Adam, représenté par une délégation, Armel Sayo du groupe Révolution et justice (RJ), ou encore de Sidiki Abass, des 3R, et Ali Darassa, chef de l'Unité pour la paix en Centrafrique (UPC), a donné l'espoir aux Centrafricains et à la communauté internationale de l'avènement de la paix, de la sécurité et de la stabilité en RCA, en dépit de l'absence très remarquée de François Bozizé. Ce dernier a en effet adressé une lettre au président de la commission de l'Union africaine pour faire part de sa grande surprise d'être tenu à l'écart d'une réunion aussi décisive pour l'avenir de la RCA.

Après la désignation des membres de la nouvelle équipe gouvernementale en application de l'Accord de Khartoum, le processus de paix se retrouva dans la tourmente. Dans le nouveau gouvernement, Firmin Ngrebada, très proche du président Touadéra, a été nommé Premier ministre et aucun ministère régalien n'a été réservé aux groupes armés. Dans ce nouveau gouvernement, les ministres de la Défense, des Finances, de la Justice, des Affaires étrangères, de la Communication, de l'Intérieur et de l'Économie avaient été reconduits. Par contre, les représentants des groupes armés ont occupé des ministères tels que celui du Désarmement, de la Démobilisation, de la Réinsertion et du Rapatriement (Maxime Mokom, chef de la milice autoproclamée d'autodéfense anti-Balaka), celui de l'Élevage (Souleymane Daouda, porte-parole de l'Unité pour la paix en Centrafrique), celui du Développement de l'énergie et des ressources hydrauliques (Hamza Guismala du groupe armé Front populaire pour la renaissance de la Centrafrique).

La base des négociations de l'Accord de Khartoum reposait sur la confiance, certes fragile mais qui devait être maintenue et surtout renforcée après la signature de cet accord à Bangui. Malheureusement, pour certains groupes armés, notamment le FPRC, qui réclamaient à l'origine que le poste de Premier ministre soit issu de leurs rangs, il n'était plus question de rester au

³ Crisis Group, « Réduire les tensions électorales en République centrafricaine », rapport Afrique, n° 296, 10 décembre 2020, p. 4.

gouvernement après la nomination des membres de l'exécutif, ni de demeurer dans le processus de paix parce que, pour ces groupes armés, le pouvoir ne méritait aucune confiance. En dépit de quelques avancées enregistrées vingt-deux mois après sa signature, cet accord n'avait été que partiellement mis en œuvre, à cause notamment du déficit de confiance entre les parties signataires.

Parmi les avancées notables enregistrées avant les élections de décembre 2020, il y a la formation d'un gouvernement dans lequel les groupes armés sont représentés, le déploiement, en mai 2019, de 562 membres du premier bataillon des unités mixtes et celui de 2 095 des 8 651 soldats des Forces armées centrafricaines et de 1 464 policiers à l'intérieur du pays. Au point de vue sécuritaire, des avancées visibles ont été notées dans certaines localités, notamment à Paoua, chef-lieu de l'Ouham Pende, où les deux principaux groupes armés de cette localité de l'ouest de la RCA, Révolution et justice Sayo et Révolution et justice Belanga, avaient commencé leur désarmement quelques mois après la signature de l'Accord de Khartoum. De même, dans cette région, fief de plusieurs chefs des groupes armés et enjeu électoral majeur à cause de sa densité démographique, le nombre de déplacés internes a fortement décru, passant de 76 238 en février 2018 à 252 en août 2019⁴. Ces diverses avancées, bien que majeures, n'ont malheureusement pas été porteuses de stabilité ou de paix, tant souhaitées par l'Accord de Khartoum.

Dans les faits, les progrès étaient moindres et même absents dans certaines localités où, en plus de la recrudescence des violences de masse contre les civils, des groupes armés ont repris ou continué les combats entre eux ou avec les Forces onusiennes. Les combats entre le Front populaire pour la renaissance de la Centrafrique (FPRC) et le Mouvement des libérateurs centrafricains pour la justice (MLCJ), allié au Rassemblement patriotique pour le renouveau de la Centrafrique (RPRC), et le Parti du rassemblement de la nation centrafricaine (PRNC) sont une illustration des conflits et des rivalités entre les groupes armés. Au cœur de ces rivalités et affrontements qui ont causé des centaines de morts tant du côté des groupes armés que des civils, de juillet 2019 à décembre 2020, il y a la bataille pour le quasi-monopole sur le commerce avec le

⁴ Crisis Group, *op. cit.*, p. 4 -5.

Soudan et le Tchad détenu par le FPRC et pour le trafic d'armes et de minerais. Les dimensions communautaires que ces affrontements prendront auront des répercussions sur ces groupes armés rivaux qui, plus tard, seront scindés en deux factions, dont les membres étaient de l'ethnie Rounga ou Goula.

L'effritement du FPRC et la perte de son monopole commercial qui s'ensuivra, les rivalités tribales et la bataille pour le contrôle des ressources enverront aux calendes grecques la stabilité et la paix dans la région du nord-est de la RCA, intensifieront les violences de masse contre les civils et mettront à l'épreuve l'Accord de Khartoum. Comme au nord-est, l'Accord de Khartoum a connu des violations dans d'autres régions de la RCA, en l'occurrence au nord-ouest, au sud-est et, dans une moindre mesure, au centre du pays où les violences de masse contre les civils, les affrontements aussi bien entre groupes armés qu'entre ces groupes et les forces des Nations unies n'étaient pas rares.

Parmi les raisons de la mise à l'épreuve de l'Accord de Khartoum, il y a aussi l'activisme et la fermeté des forces des Nations unies dans l'application de leur mandat, la prédation des groupes armés contre les civils et la compétition entre eux, la prolifération des groupes armés à cause de leur scission et leur volonté permanente d'élargir leur zone d'influence. Une autre cause des tensions et de la mise à mal de l'accord concerne le déploiement des forces de défense et de sécurité centrafricaine à l'intérieur du pays. Même si le déploiement de ces forces s'est fait en application de l'Accord de Khartoum, les groupes armés, non convaincus de la sincérité du gouvernement, ont soupçonné le pouvoir de se servir des termes de l'accord pour infiltrer les soldats des Forces armées centrafricaines dans leurs territoires ou zones d'influence, essentiellement dans le but de lancer dans le futur des opérations militaires contre ces bandes armées.

Ainsi, jusqu'à quelques jours avant les élections tenues le 27 décembre 2020, les résultats de l'accord sont restés mitigés, sinon insuffisants pour rassurer les Centrafricains sur les chances d'organiser des élections apaisées dont les résultats seront acceptés par tous. À ce tableau complexe et macabre, il faut ajouter les fluctuations de l'environnement politique global, caractérisé par le manque de confiance entre le pouvoir et l'opposition regroupée dans la Coalition de l'opposition démocratique (COD 20-20), créée le 10 février 2020, rejointe en avril 2020 par les responsables

des organisations anciennement membres d'Ezingo Biani qui regroupait vingt-quatre signataires, dont les grands partis de l'opposition et les membres influents de la société civile. En plus des considérations d'ordre purement sécuritaire, l'environnement politique a été marqué par le manque de consensus et des divergences notables qui ont débouché sur des turbulences politiques dont les effets, comme ceux de la situation sécuritaire, ont marqué et influencé sensiblement le processus électoral. En effet, l'espace politique centrafricain, avant et après les élections de 2020-2021, a été caractérisé par un bicéphalisme : d'un côté de la scène politique, il y a le pouvoir et ses alliés et, en face d'eux, l'opposition et une partie de la société civile. D'une part, pour l'opposition, c'est pour des raisons électorales que le pouvoir a négocié et signé l'Accord de Khartoum, appelé « Pacte électoral » par l'opposition, qui a donné droit aux groupes armés de faire partie d'un gouvernement inclusif. D'autre part, pour cette même opposition, le pouvoir a caporalisé l'Autorité nationale des élections (ANE) qui, dans les faits, ne jouissait plus de l'indépendance garantie par le cadre juridique qui organise les élections en RCA.

147

Malgré la promulgation d'une nouvelle loi qui a augmenté le nombre des commissaires de l'ANE et donné plus de pouvoir à l'opposition, et en dépit de la désignation de nouveaux commissaires électoraux qui, selon l'opposition, étaient aussi inféodés au pouvoir, les opposants sont restés convaincus que l'organe de gestion des élections était au service de la majorité présidentielle. Ainsi, considéré par l'opposition comme complice des groupes armés pour avoir signé un « Pacte électoral » avec eux, d'une part, et comme « la main invisible » qui dirige l'ANE, le président Touadéra, candidat à sa propre succession, devait, pour les opposants et pour ces motifs, être battu à l'élection présidentielle. Voir Touadéra quitter le palais de la Renaissance à la fin de son premier mandat, par la force des urnes, était le cri de ralliement de l'opposition centrafricaine.

Coalition des groupes armés, insécurité et élections couplées de 2020-2021

L'enrôlement, l'une des opérations déterminantes du processus électoral, a opposé le pouvoir et l'opposition. Au-delà du fait que le fichier électoral a été jugé non fiable par l'opposition qui doutait de son intégrité malgré l'audit tardif mené par les

opposants, l'opération d'enrôlement des électeurs a été marquée par une faible campagne de sensibilisation et de mobilisation. Contrairement au pouvoir, l'opposition avait critiqué le caractère expéditif du contentieux des listes électorales ainsi que l'opération de distribution des cartes d'électeur qui, à cause de l'insécurité surtout dans l'arrière-pays, ne s'était pas tenue dans certaines localités, si les cartes n'avaient simplement été détruites par les groupes armés. En plus d'empêcher l'ANE de distribuer les cartes d'électeur, la situation sécuritaire a impacté négativement sur la campagne électorale de certains partis politiques et candidats. À cause de l'insécurité causée par les groupes armés, les candidats de la Coalition de l'opposition démocratique (COD 20-20) ont décidé de se retirer de la campagne électorale. C'est ce même climat d'insécurité qui a poussé Serge Bokassa à retirer sa candidature à la présidence et à annoncer le retrait des candidats de son parti aux élections législatives.

148

Bien plus, en pleine campagne électorale, certains candidats ont été victimes des attaques de groupes armés tels que le MPC, 3R, Anti-balle AK aile Mokom, Anti-balle AK aile Ngaïssona. Parmi les personnes attaquées et candidates aux législatives du 27 décembre 2020, il y a, par exemple, Christ Gallo de la première circonscription de Kaga Bandoro ; Prince Lakouetene Ndongobaye de la circonscription de Mbrès ; Béatrice Epaye de la circonscription de Markouanda et Samuel Nzoungo, de la circonscription de Bangassou, et son fils, poignardés par les groupes armés proches de Bangassou⁵. Au regard de la situation sécuritaire volatile, l'opposition et les groupes armés ont exigé le report des élections pour permettre à l'ANE de bien les organiser et demandé la tenue des concertations nationales. Pour le pouvoir qui a opposé une fin de non-recevoir à ces demandes, l'objectif visé par l'opposition et les groupes armés était de créer un vide constitutionnel qui justifierait l'instauration d'une transition.

Le rejet par le pouvoir du report des élections, rejet notamment partagé par les partenaires financiers internationaux du processus

⁵ Sur les nombreuses vicissitudes des opérations d'enrôlement des électeurs, les candidats victimes des attaques des groupes armés et certaines bandes armées auteurs des attaques, voir la Réseau Arc-en-ciel (RAC), *Déclaration préliminaire sur les élections présidentielle et législatives couplées du 27 novembre en République centrafricaine, du 30 décembre 2020.*

électoral, et le refus manifeste des concertations nationales proposées par l'opposition ainsi que l'invalidation de la candidature du président François Bozizé par la Cour constitutionnelle amèneront les groupes armés à créer, dix jours avant les élections, le 18 décembre 2020, une coalition des groupes armés, dénommée Coordination patriotique pour le changement (CPC). L'objectif ultime de cette coalition était de reprendre les hostilités afin d'obliger le pouvoir à reporter les élections présidentielle et législatives. Après plusieurs combats avec les forces onusiennes, rwandaises et russes, les groupes armés décréteront un cessez-le-feu, le 23 décembre 2020, qui ne durera qu'un jour avant la reprise des affrontements au cours desquels les forces onusiennes, entre autres, perdront quelques hommes. Dans sa critique de la période préélectorale, Aza Boukhris a noté que déjà avant la pandémie du Covid-19 : « il y avait déjà une situation exceptionnelle avec l'occupation des trois quarts du territoire par des groupes armés, un quart des électeurs réfugiés à l'étranger ou déplacés à l'intérieur du pays, un fichier électoral en lambeaux, des dizaines de milliers de cartes d'électeur disparues ou falsifiées à grande échelle, des démembrements locaux de l'ANE fantaisistes et une insécurité persistante, là où il y a encore des représentants de l'État et des personnels de la MINUSCA »⁶.

La situation sécuritaire n'a pas seulement rendu difficile la campagne électorale. Elle a aussi impacté négativement sur les scrutins proprement dits. Suite à l'insécurité causée par les groupes armés, le vote a été interrompu ou n'a pas été organisé dans certaines localités. Par exemple, pour les élections présidentielle et législatives du 27 décembre 2020, le vote n'a pas été organisé à Bossangoa, fief de l'ancien président François Bozizé, Mbrès, Bouar, Paoua, Bakouma, Bakala, Kouango, alors que, dans autres localités, le vote fut interrompu par des groupes armés à Bambari et à Bazoum⁷.

Pour pallier les difficultés rencontrées en matière de distribution des cartes d'électeur, l'ANE a donné aux électeurs la possibilité de retirer leurs cartes dans les bureaux de vote. Si cette distribution tardive des cartes par les agents des bureaux de vote a

⁶ Aza Boukhris, « Centrafrique, la recherche d'un consensus », sur le site <<https://mondafrique.com/la-centrafrique-a-la-recherche-dun-consensus-electoral>>, 23 mai 2020, visité le 30 mai 2021.

⁷ Pour plus d'information sur les préfectures et la localité où le vote n'était pas organisé ou était interrompu le 27 décembre 2020, voir Réseau Arc-en-ciel (RAC), *op. cit.*

l'avantage de donner l'opportunité à tous les électeurs d'exercer leur droit civique et d'impacter positivement sur le taux de participation aux scrutins, elle a eu le désavantage, dans certains cas, d'alourdir les opérations de vote et, ipso facto, d'empêcher le déroulement fluide du vote. L'insécurité, cause du refuge des Centrafricains à l'étranger et de l'augmentation du nombre des déplacés à l'intérieur du pays, a empêché sensiblement bon nombre d'électeurs de participer aux scrutins et d'exercer leur droit civique.

Conclusion

Les élections présidentielle et législatives de 2015-2016, tenues à la fin de la transition, et celles de 2020-2021, organisées une année après la signature de l'Accord de Khartoum, n'ont pas permis à la Centrafrique de recouvrer la paix, la sécurité et la stabilité visées par les différents accords. L'après-transition, avec ses élus aux élections de 2015-2016, n'a pas été marqué par la paix et la stabilité, de même que l'Accord politique de paix de 2019, signé entre le gouvernement centrafricain et 14 groupes armés le 6 février 2019, qui a volé en éclat et débouché, à quelques jours des scrutins, sur des hostilités et des affrontements dont l'objectif, pour ce qui concerne les groupes armés, était d'empêcher l'organisation des élections présidentielle et législatives. Si les scrutins de 2015-2016 se sont déroulés dans un climat d'insécurité minimale, ceux de 2020-2021, surtout le premier tour de la présidentielle et des législatives, ont été organisés dans un contexte de forte pression exercée par les groupes armés mutualisés marchant vers Bangui, la capitale.

Tous les efforts fournis par le président élu en 2016 et la volonté affichée par son gouvernement de stabiliser la RCA et de créer les conditions favorables à la paix, à la cohésion nationale et au développement n'ont pas permis de réunir les conditions pour la stabilité et l'organisation par l'ANE d'élections apaisées dont les résultats pouvaient être acceptés par tous. La volatilité de l'environnement sécuritaire causée par les affrontements entre les groupes armés et les forces gouvernementales appuyées par les forces des Nations unies, le Rwanda et la Fédération de Russie, le manque de dialogue entre les principaux acteurs de la scène politique, dont la propension à se soupçonner mutuellement était forte, ont produit un environnement électoral délétère et

instable qui n'a pas permis l'organisation d'élections conformes aux standards internationaux.

D'une part, dans cet environnement électoral complexe, le pouvoir avait durci sa position suite aux critiques acerbes des opposants et des groupes armés sur sa volonté de sortir le pays de la crise ainsi que celle de militer pour l'intégrité des élections et l'opposition était mécontente de la gestion du processus électoral et de l'Accord de Khartoum. D'autre part, l'ANE, considérée par l'opposition comme caporalisée par le pouvoir, était accusée de jouer le jeu de la majorité présidentielle et la société civile, divisée, était soupçonnée d'avoir en son sein des organisations affiliées à des formations politiques et soutenant certains candidats.

Les élections de 2020-2021 ont connu le même sort que les élections de 2015-2016 dont les résultats, surtout ceux de la présidentielle, avaient été contestés par les perdants. Considérées par certaines parties prenantes du processus électoral comme n'ayant pas été organisées dans un environnement qui pouvait garantir leur crédibilité et leur transparence, les élections de 2015-2016 et celles de 2020-2021 remettent sur la table des débats la question de leur intégrité, de la légitimité des élus et de la primauté des élections comme moyen de renforcement de l'autorité publique et de sortie des crises cycliques que connaît la Centrafrique depuis des décennies.

Les élections de 2015-2016 et celles de 2020-2021, aussi bien en ce qui concerne leur sécurisation, l'appui logistique et les retombées, interrogent la pertinence des stratégies et la performance des politiques de la communauté internationale pour la sortie des crises cycliques de la Centrafrique. Ces élections interrogent aussi la volonté des signataires des accords de paix de stabiliser la RCA, de restaurer l'autorité de l'État et de consolider la cohésion nationale. Sans une évaluation des stratégies et des politiques de la communauté internationale et sans la volonté manifeste des acteurs nationaux d'instaurer une paix durable, la RCA ne sortira probablement pas de son cycle de crises politico-sécuritaires et les élections ainsi organisées ne seront que des prétextes pour des crises futures.

Résumé:

Le Centrafrique est en crise depuis plusieurs décennies. Pour mettre fin à ces crises cycliques, les élections ont souvent été considérées comme cette potion magique capable de guérir l'État en faillite. Organisées en 2015-2016 et en 2020-2021, les élections présidentielle et législatives n'ont définitivement mis fin ni à la précarité de la situation sécuritaire, ni aux turbulences politiques et aux crises humanitaires. Ces élections, organisées dans un environnement électoral dominé par de graves turbulences politiques et marquées par une insécurité galopante, n'ont pas, jusqu'à ce jour, réussi l'épreuve de l'intégrité.